

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI

COMITE DE DIRECTION

357ème séance

Samedi 19 novembre 1960, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
A.MAQUET	Vice-Président
P.STANER	Délégué du Ministre des Affaires Africaines
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
W.ROBYN	
E.VAN CARPENHOUT	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assistent à la séance

MM. M.MICHA	Conservateur en Chef
G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif

ABSENT

M. E.STOFFELS	Membre
---------------	--------

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 356ème séance, tenue le 10 octobre 1960, est approuvé.

SITUATION GENERALE

Communication a été donnée de toute la correspondance et des rapports

reçus du Congo depuis la dernière séance. Ces documents font apparaître l'état d'esprit favorable aux Parcs Nationaux des autorités congolaises et la situation dans laquelle se trouve le personnel européen resté sur place.

DECISION N° 4.496.- PERSONNEL EUROPEEN D'AFRIQUE.

La situation du personnel européen d'Afrique se trouvant en Belgique, soit en congé régulier, soit parce que les événements ne lui ont pas permis de continuer à assumer ses fonctions, comme la situation des membres du personnel restés sur place, posent divers problèmes. Afin d'y trouver une solution, une réunion préliminaire sera tenue dont les conclusions seront soumises au Comité de Direction lors d'une réunion extraordinaire fixée au jeudi 1er décembre 1960, à 16 heures.

DECISION N° 4.497.- PERSONNEL METROPOLITAIN. DEMISSION.

La démission de M. A.VAN HOLE, préparateur hors-cadre, est acceptée.

DECISION N° 4.498.- AVANT-PROJET DE STATUTS.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'Ordonnance n°334/144, du 12 septembre 1960, du Président du Katanga, un avant-projet de statuts nouveaux de l'Institut a été rédigé.

Cet avant-projet de statuts est approuvé et après avoir subi quelques modifications de détail sera envoyé à M. le Conservateur du Parc National de l'Upemba, en le chargeant de l'examiner avec M. J. de LIMBOURG, Premier Substitut au Tribunal de Première Instance d'Elisabethville, avant de le présenter au Président du Katanga.

MISSION K.CURRY-LINDAHL.

Suivant des renseignements récents, l'idée d'une mission d'information et de coordination, dont il avait été envisagé de charger M. K.CURRY-LINDAHL au mois d'août dernier, n'est pas abandonnée et serait assurée par la FOOD AND AGRICULTURAL ORGANISATION.

DECISION N° 4.499.- PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1961.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1961, réduites aux dépenses de fonctionnement et aux travaux

scientifiques, sont approuvées telles qu'elles figurent en annexe à l'Ordre du Jour et remplacent les prévisions budgétaires approuvées par la Décision n° 4.426 (347ème séance - 21 mai 1960).

Suivant une communication du Ministre des Affaires Africaines, le budget pour l'année 1961 sera assuré par tiers, respectivement pris en charge par la Belgique, le Congo et des organisations internationales.

M. le Délégué du Ministre signale que les demandes nécessaires à ce financement sont introduites à l'initiative du Ministère des Affaires Africaines.

REUNION DE BUKAVU CONCERNANT LE PARC NATIONAL ALBERT.

Communication est donnée du Procès-Verbal de la réunion qui s'est tenue à Bukavu, le 15 octobre 1960, au sujet du Parc National Albert et qui a été transmis à l'Institut par le Ministre Provincial de l'Agriculture du Kivu.

Ce document ne fait l'objet d'aucun commentaire.

INCURSIONS DU BETAIL BANYARUANDAIS DANS LE PARC NATIONAL ALBERT.

Le Ministre des Affaires Africaines a informé l'Institut que le Résident Général du Ruanda-Urundi a dressé, avec les diverses autorités intéressées, un plan visant à l'élimination du bétail introduit clandestinement dans le secteur du Mikeno au Parc National Albert.

DECISION N° 4.500.- CAUTION DE M. J. BALLEGEER.

M. J. BALLEGEER, ancien gérant du Camp de la Rwindi, a demandé le remboursement du solde de la caution qu'il avait versée en vertu du contrat qui le liait à l'Institut et dont une partie lui a été remise suite à la Décision n° 4.473 (353ème séance - 17 août 1960).

L'état de sa gestion n'ayant pu être établi, le solde de cette caution ne lui sera pas remise en totalité pour le principe. Néanmoins QUATRE MILLE FRANCS seront encore remboursés à l'intéressé.

CAUSERIE SUR LES PARCS NATIONAUX.

Le texte d'une causerie sur les Parcs Nationaux, rédigé par M. B. MBULA, Directeur Provincial de l'Information a.i. au Kivu, a été transmis par

celui-ci à l'Institut.

Ce texte, qui témoigne d'un intérêt évident pour la conservation des Parcs Nationaux en général et du Parc National Albert en particulier, sera largement diffusé.

DECISION N° 4.501.- SITUATION DE M. J.VERSCHUREN.

Le terme de service de M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent au Parc National Albert, resté sur place, est venu à expiration. En raison de l'opportunité de maintenir une présence à Rutshuru, M. P.VANSCHUYTBROECK, Entomologiste-adjoint, sera pressenti en vue de son remplacement.

DECISION N° 4.502.- DEMANDE D'INTERVENTION DE LA FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX.

M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent au Parc National Albert, étant appelé à profiter de son voyage de retour en congé pour compléter la documentation sur ses travaux scientifiques en effectuant des observations dans les Parcs Nationaux de l'Est-Africain et de l'Afrique du Sud, l'Institut sollicitera, auprès de la Fondation pour favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux du Congo, une intervention financière d'un montant de SEPTANTE MILLE FRANCS pour subside ce voyage.

DECISION N° 4.503.- SITUATION DU PERSONNEL EUROPEEN DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Un congé de reconstitution devant être envisagé pour M. A.ORY, Conservateur a.i. du Parc National de la Garamba et son assistant M. F.MIESSE, restés sur place, l'initiative des dispositions à prendre en vue de ces retours est laissée à M. ORY, celui-ci est normalement fin de terme en janvier 1961.

GARDES TUES AU PARC NATIONAL ALBERT.

Deux télégrammes, datés respectivement des 14 et 16 novembre 1960, adressés par le Conservateur en Chef du Parc National Albert, signalent, l'un qu'un garde a été tué par des braconniers ugandais dans le secteur de l'Ishasha, l'autre qu'une garde a été tué par un buffle dans la région de Kibirizi.

En raison de l'incidence que peut avoir la recrudescence du braconnage en région forestière, les autorités de l'Uganda seront averties.

C'est à cette recrudescence du braconnage qu'il faut certainement imputer l'agressivité des buffles dont un des gardes a été la victime.

La séance est levée à 13 heures.

LE SECRETAIRE DU COMITE DE
DIRECTION,



H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V. VAN STRAELEN.